

N°5-2024

DECISION

SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC LES SWINGADJOS POUR L'ANIMATION DE LA CEREMONIE DES VŒUX DU PRESIDENT DE LA CCPAVR

Le Président de la Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales.

VU les articles L1111-1 et L2122-1 du code de la commande publique

VU la délibération n°94-2022 portant délégations du Conseil Communautaire au Président ou à son représentant en vertu de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT le souhait d'avoir une animation musicale durant la cérémonie des vœux du Président de la Communauté de Communes,

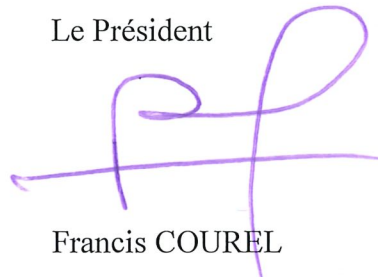
CONSIDERANT la proposition d'animation de l'orchestre « les Swingadgos » pour le samedi 27 janvier 2024,

Le Président décide de signer un contrat d'engagement, avec l'orchestre les Swingadjos, animation jazz et chanson française en Normandie, 4 bis, rue du Moulin Vieux, 27000 EVREUX, immatriculé N °SIRET 52228310000017, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Evénement : Animation musicale de la cérémonie des vœux de la CCPAVR
- Date de représentation : samedi 27 janvier 2024
- Lieu de la représentation : salle des Fêtes, Commune de le Perrey
- Montant de la prestation : 650 € TTC

Fait à Pont-Audemer, le 24 janvier 2024

Le Président



Francis COUREL

